

Protection des logements et entreprises face au risque inondation

Réunion publique Caissargues
8 octobre 2025

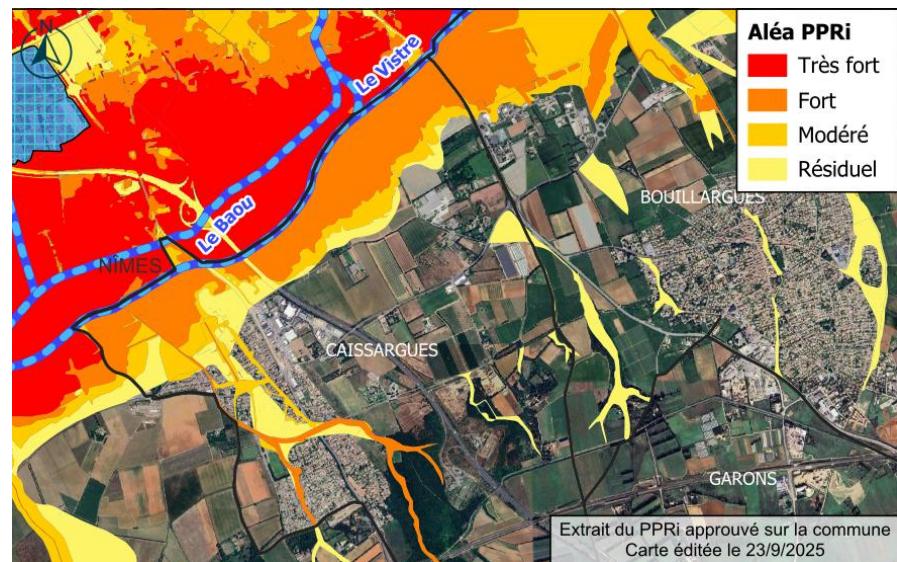
Contexte

- Caissargues environ 780 logements et 110 entreprises concernés
- Des solutions individuelles efficaces
- Une obligation réglementaire



Les dispositifs ALABRI :

- Une volonté de l'EPTB, des communes et leurs partenaires d'accompagner les usagers
- Des expertises et un accompagnement, gratuits
- Des subventions pour les mesures de protection



Le diagnostic inondation et après ?

Vous avez bénéficié d'un diagnostic de votre bien, votre rapport indique :

- Le risque inondation propre à votre situation
- Les mesures permettant de réduire ce risque
- Une estimation de ces mesures

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement à la réalisation de ces mesures :

- Conseils techniques
- Vérification des devis
- Montage et suivi des demandes de subventions :



Taux des subventions :

85 à 100 % pour les logements / 50 % pour les activités

Exemple de dossier pour un logement

Plan de financement

85% subvention

Mesures	Coût TTC	Etat	Communauté d'agglomération	Reste à charge
3 batardeaux	2 308,44 €	1 846,75€	115,42 €	346,27 €
1 Occultation temporaire d'aération	55,00 €	44,00 €	2,75 €	8,25 €
Bouchon amovible sur WC	50,60 €	40,48 €	2,53 €	7,59 €
Total	2 414,04 €	1 931,23 €	120,70 €	362,11 €



Exemples de mesures préconisées et finançables

Batardeaux



Coût moyen : 800 € le mètre linéaire pour 80 cm de haut

Occultation d'aérations

Coût moyen : 140 €



Exemples de mesures préconisées et finançables

Clapets anti-retours



Coût moyen : 1 120 €

Arrimage



Coût moyen : 775 €

Matérialisation piscine enterrée



Coût moyen : 800 €

Exemples de mesures préconisées et finançables

Pompe vide-cave

Coût moyen : 170 €



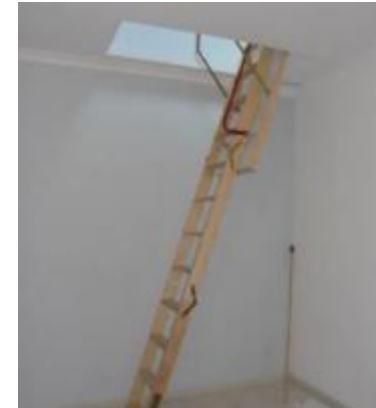
Refuge par surélévation

Coût moyen : 22 000 €



Refuge : aménagement combles

Coût moyen : 5 000 €



Mesure permanente

Coût moyen : 150 €



Les étapes pour se protéger des inondations

Étape 1 : Faire un point sur son dossier

- Quelles mesures, inscrites dans mon diagnostic, je souhaite réaliser ?
- Quels professionnels contacter pour un devis ?

Annuaire mis à disposition sur le site de l'EPTB : vistre-vistrenque.fr/fournisseurs-de-batardeaux/ ou depuis nimalabri.fr

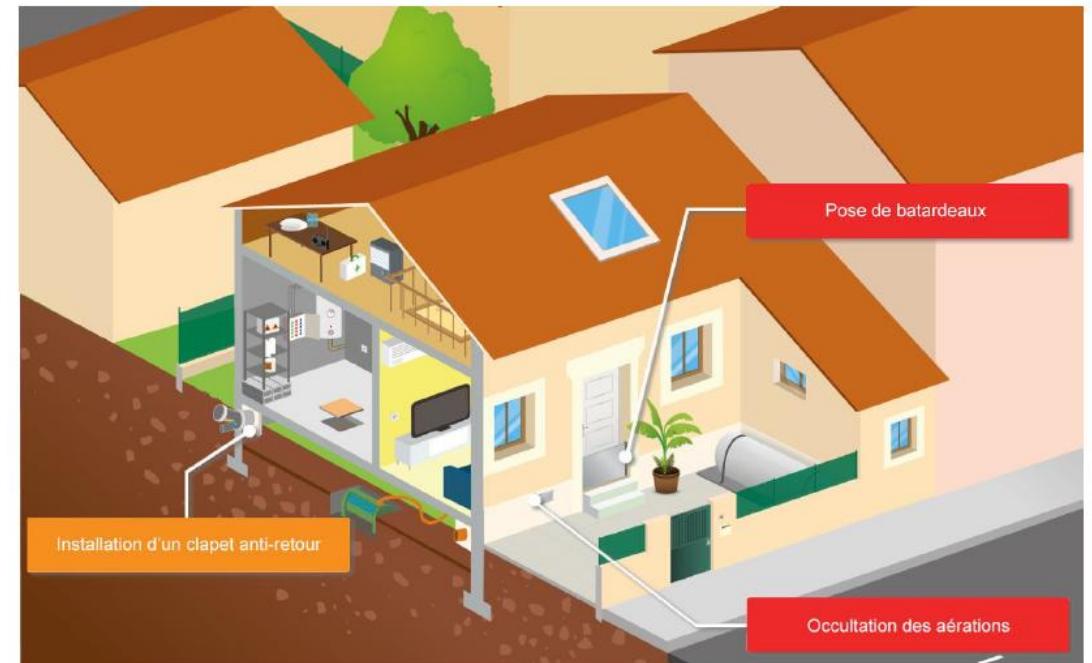


Illustration personnalisée sur une maison type

- Quelles pièces rassembler et transmettre à l'équipe ALABRI pour constituer mon dossier ?

Les étapes pour obtenir des subventions

Étape 2 : Contacter le référent ALABRI

Il vous conseillera sur les devis si nécessaire, établira et déposera votre demande de subventions

Avance de 30% de la subvention Etat possible

Il suivra l'instruction de votre dossier en lien avec les financeurs

Étape 3 : Faire réaliser les mesures

Après obtention des accords

Étape 4 : Transmettre la facture et photos des équipements

Votre référent constitue le dossier de la demande de versement

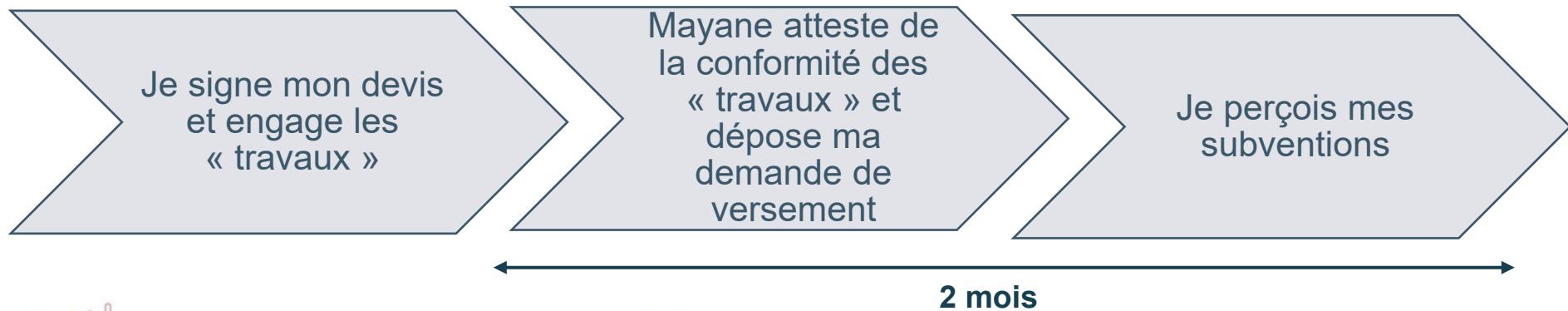
- Virement de la subvention sur votre compte dans les 2 mois

Le déroulement de mon dossier

Le dépôt de mon dossier et sa validation



Je peux maintenant commencer mes travaux



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



- 04 11 93 25 74
- inondation@nimalabri.fr
- prénom.nom@nimalabri.fr

(diagnostiqueur référent)



- 07 66 38 66 76
- alabri-entreprises@nimalabri.fr
- prénom.nom@nimalabri.fr

(diagnostiqueur référent)



Types de mesures préconisées

